



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 5 février 2024 à 19h30, sont présents les conseillères et les conseillers suivants :

Madame Anne-Sylvie Forney, conseillère, ainsi que messieurs Stéphane Vézina, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, conseillers, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Sont absentes : Mesdames Marie-Eve Denicourt et Julie Vadeboncoeur, conseillères.

Sont aussi présents : le directeur général et greffier-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Benoît Brodeur, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau, la directrice aux loisirs madame Odile Gauvin, l'adjointe administrative madame Jacinthe Boissé ainsi qu'un (1) citoyen.

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. Période de questions
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2. Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2024
 - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits
 - 2.4. Rapport sur les plaintes
 - 2.5. Radiation des comptes de taxes pour l'année 2024
 - 2.6. Adoption du règlement 24-416 modifiant le règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport
 - 3.2. Embauche d'une brigadière scolaire
 - 3.3. Politique salariale des pompiers
 - 3.4. Embauche de deux pompiers cadets
 - 3.5. Rémunération globale des officiers de pompiers
4. TRANSPORT
 - 4.1. Vente d'une camionnette
5. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.1. Octroi de contrat - Remplacement de l'entrée électrique et des panneaux électriques de l'usine de traitement d'eau potable
 - 5.2. Demande d'aide financière - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable
 - 5.3. Caractérisation environnementale de site — Phase II
 - 5.4. Mobilisation de la Montérégie autour de la biodiversité
 - 5.5. Remplacement des valves à l'usine de traitement d'eau potable
 - 5.6. Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable
6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport
 - 7.2. Résolution d'appui MRC de Vaudreuil-Soulanges - Suspension de délivrance de nouveaux claims miniers
 - 7.3. Approbation de l'offre de soutien technique en urbanisme de Philippe Meunier
 - 7.4. Nomination des membres citoyens du comité consultatif d'urbanisme
 - 7.5. PIIA 2024-01 - 1227, rue du Bonheur
 - 7.6. Demande de don - Bourse Jeune agriculteur.trice de l'année
 - 7.7. Dates pour les ventes-débaras
8. LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1. Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport
 - 8.2. Grille salariale du camp de jour 2024

- 8.3. Grille tarifaire pour le camp de jour - Saison 2024
- 8.4. Autorisation du trajet pour l'événement Je cours pour ma cour 2024

- 9. CORRESPONDANCE
- 10. AFFAIRES DIVERSES
 - 10.1. Réservoirs à carburant - Changement de fournisseur
- 11. RETOUR DES COMITÉS
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE
 - 13.1. Levée de la séance

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette, à 19h30.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

24-02-27 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point affaires diverses ouvert et en ajoutant le point suivant :

8.4 Autorisation - Je cours pour ma cour

Adoptée à l'unanimité

24-02-28 **Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2024**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité

24-02-29 **Adoption des comptes et engagements de crédits**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2024 et s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 243 807,54 \$ et l'autorisation est donnée au directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	5131 à 5164	pour	26 778,81 \$
Chèques fournisseurs	84192 à 84258	pour	162 019,78 \$
Rémunération		pour	55 008,95 \$

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois de janvier 2024, totalisant deux (2) plaintes est déposé devant le conseil.

24-02-30 **Radiation des comptes de taxes pour l'année 2024**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu de radier les comptes de taxes appartenant à des personnes décédées ou inconnues pour les numéros de compte suivants :

RADIATION DES COMPTES DE TAXES 2024

MATRICULE	MONTANT
3705 14 4627	107,01 \$
3606 62 1900	74,98 \$
3511 02 3371	34,24 \$
3411 11 5661	21,58 \$
3411 10 6746	23,56 \$
3311 05 0040	81,70 \$
3310 57 3245	42,15 \$
TOTAL: 385,22 \$	

Adoptée à l'unanimité

24-02-31 **Adoption du règlement 24-416 modifiant le règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit**

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public de promouvoir le développement durable, d'économiser les ressources en eau potable, de réduire le volume et le coût de traitement des eaux usées et, par voie de conséquence, les risques de dysfonctionnement du réseau d'alimentation en eau potable et des égouts, en favorisant l'installation de toilettes à faible débit;

ATTENDU QUE l'octroi de subventions est une mesure incitative d'encouragement importante destinée à favoriser le remplacement de toilettes existantes énergivores (à débit régulier) par des toilettes à faible débit, ce qui permettrait de réduire de manière substantielle, à long terme, la consommation en eau potable ainsi que le volume et le coût de traitement des eaux usées et systèmes septiques;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement 14-269 établissant un programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit pour accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement le 3 mars 2014;

ATTENDU QUE la municipalité désire prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit ;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du projet a été régulièrement donnés en vue de l'adoption du présent règlement, le 15 janvier 2024;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu que le règlement 24-416 modifiant le règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Service de sécurité incendie - Rapport

Dépôt du rapport du service de sécurité incendie du mois de janvier 2024 représentant les sorties suivantes :

- 1 appel vérification odeur de fumée;
- 2 appels premiers répondants.

24-02-32 **Embauche d'une brigadière scolaire**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'entériner l'embauche de madame Linda Guindon à titre de brigadière scolaire jusqu'au retour complet de monsieur Gaétan Lapointe, brigadier scolaire.

Adoptée à l'unanimité

24-02-33 **Politique salariale des pompiers**

CONSIDÉRANT QUE la rémunération actuelle des pompiers de Saint-Alexandre est uniforme;

CONSIDÉRANT QUE le système de rémunération actuel ne valorise pas la formation ainsi que la reconnaissance de l'ancienneté continue;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a émis une ébauche de politique salariale pour les pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en accord avec la proposition élaborée par le comité des ressources humaines;

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

D'adopter la politique relative à la rémunération des pompiers;

D'entériner le système de rémunération présenté à l'annexe 1 pour les années 2024-2027;

QUE la présente politique salariale entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité

24-02-34 **Embauche de deux pompiers cadets**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'entériner l'embauche de deux cadets à la caserne de Saint-Alexandre, soit messieurs Maxime Martel et Jesse Paillé.

Adoptée à l'unanimité

24-02-35

Rémunération globale des officiers de pompiers

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu d'accorder une enveloppe salariale de 41 500 \$ pour la rémunération fixe des officiers du service incendie de Saint-Alexandre pour l'année 2024, telle que répartie par le tableau *Rémunération des officiers 2024*.

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT

24-02-36

Vente d'une camionnette

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a décidé de se départir de son ancienne camionnette à la suite de l'acquisition d'une nouvelle camionnette;

CONSIDÉRANT QU'un appel de soumissions pour la vente de la camionnette a été fait par un envoi postal aux citoyens de la municipalité, par affichage sur le site internet et les réseaux sociaux;

CONSIDÉRANT QUE six (6) offres ont été reçues dans le délai prescrit;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Jacques Grégoire a soumis la meilleure offre;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu de procéder à la vente de la camionnette à Monsieur Jean-Jacques Grégoire pour un montant de 5 000,00 \$.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

24-02-37

Octroi de contrat - Remplacement de l'entrée électrique et des panneaux électriques de l'usine de traitement d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE conformément à la résolution 24-01-17, la Municipalité de Saint-Alexandre a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de remplacement de l'entrée électrique et des panneaux électriques de l'usine de traitement d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation s'est terminé le 1^{er} février 2024;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits et qu'elles sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

- Chabot et Fils Inc. : 129 162,92 \$
- Ad-Tech Électrique Inc. : 111 494,71 \$

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre octroie le contrat pour procéder aux travaux de remplacement de l'entrée électrique et des panneaux électriques de l'usine de traitement d'eau potable à AD-Tech Électrique Inc. pour un montant de 111 494,71 \$, taxes incluses;

QUE cet octroi soit conditionnel à ce que Ad-Tech Électrique Inc. fournisse une lettre d'engagement de la compagnie de caution à fournir un cautionnement d'exécution et un cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre, des matériaux et des services d'ici le 15 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

24-02-38

Demande d'aide financière - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre autorise :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;

QUE monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

Adoptée à l'unanimité

Caractérisation environnementale de site — Phase II

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a procédé à l'étude de caractérisation environnementale - phase I pour le terrain situé au 2115, chemin de la Grande-Ligne en vue de l'implantation éventuelle d'un nouveau puits d'approvisionnement d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de caractérisation environnementale - phase I a démontré la présence antérieure d'un réservoir de diesel;

CONSIDÉRANT QU'une étude de caractérisation environnementale - phase II doit être effectuée afin de vérifier s'il y a toujours présence de contaminants sur le site;

CONSIDÉRANT QUE cette étude est nécessaire en vue d'obtenir le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement afin de pouvoir procéder à l'implantation d'un nouveau puits d'approvisionnement en eau potable;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'octroyer le mandat de réaliser l'étude de caractérisation environnementale de site - phase II au Groupe ABS Inc. au montant de 7 500 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

Mobilisation de la Montérégie autour de la biodiversité

ATTENDU QUE les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

ATTENDU QUE la 15^e Conférence des Parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies qui s'est déroulée à Montréal en décembre 2022 a permis d'obtenir de nouveaux engagements de la part d'États, de villes et d'organismes pour la protection de la biodiversité (Engagement de Montréal)

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan Nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participe à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité;

ATTENDU QUE la perte de la biodiversité et les mesures d'intervention nécessaires sont une responsabilité partagée par l'ensemble des composantes de la société;

ATTENDU QUE la nature procure des bienfaits positifs sur la santé (mentale et physique) en plus de contribuer à l'image de marque de la Montérégie grâce à la singularité de ses paysages et son accès à la nature;

ATTENDU QU'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques;

ATTENDU QUE les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030;

ATTENDU QUE 98 % du territoire montérégien est de tenure privée;

ATTENDU QUE les villes et municipalités, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité par les pouvoirs qu'elles possèdent sur l'aménagement de leur territoire;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est un partenaire de mise en œuvre des cibles du Plan Nature 2030;

ATTENDU QUE les ressources financières et les outils de planification, existants comme futurs, doivent être maximiser afin de contribuer à l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030;

ATTENDU QU'il manque de ressources techniques et humaines pour accompagner les différents acteurs locaux et assurer une certaine maîtrise et expertise des enjeux de l'environnement et de la biodiversité;

ATTENDU QUE l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030 ne repose pas uniquement sur les municipalités et les villes, mais sur la mise en commun des forces d'un ensemble de parties prenantes de la Montérégie;

ATTENDU QUE chaque ville et municipalité possède une portée d'action et des contraintes à la prise d'action propre à elle;

ATTENDU QUE les diverses consultations réalisées par le CRE de la Montérégie, dans le cadre *Rendez-vous de la biodiversité de la Montérégie*, ont mené à la priorisation des cibles :

- Cible 1 : **Aménager le territoire** en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques.
- Cible 9 : Bonifier l'intégration de la biodiversité à la **gouvernance** de l'État.
- Cible 4 : Protéger les **espèces menacées ou vulnérables** (EMV) et faire progresser leur rétablissement au Québec.
- Cible 2 : Amorcer la **restauration de 30 %** des écosystèmes dégradés prioritaires.
- Cible 6 : Assurer la **durabilité de l'agriculture** et de l'aquaculture, et réduire les risques de pollution affiliés.
- Cible 3 : **Conserver 30 %** des milieux continentaux et marins du Québec.
- Cible 5 : Éviter l'introduction d'**espèces envahissantes exotiques** (EEE) et des pathogènes préoccupants et freiner leur propagation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Alexandre s'engage à poursuivre les actions à l'échelle de son territoire ou de la Montérégie pour lesquelles elle s'est engagée ou elle s'engagera par la voie de son conseil afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan Nature 2030, notamment pour les cibles suivantes :

- **Cible 1: Aménager le territoire en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques**, par exemple via la collaboration avec la MRC du Haut-Richelieu pour la mise en œuvre du plan régional des

milieux humides et hydriques, également via son plan d'urbanisme et ses outils réglementaires qui permettent d'encadrer la biodiversité;

- **Cible 2: Amorcer la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés prioritaires**, par exemple via la collaboration à la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques, la restauration des berges érodées et la bonification de la biodiversité sur les terrains municipaux, par exemple par des plantations ou la gestion différenciée;
- **Cible 3: Conserver 30 % des milieux continentaux et marins du Québec**, par exemple par l'identification des propriétés municipales ayant un potentiel intéressant pour la biodiversité et évaluer les stratégies de protection;
- **Cible 5: Éviter l'introduction des espèces exotiques envahissantes et des pathogènes préoccupants et freiner leur propagation**, par exemple par ses outils réglementaires sur les espèces nuisibles et la mise en œuvre d'actions de prévention et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur des sites prioritaires;
- **Cible 6: Assurer la durabilité de l'agriculture et de l'aquaculture, de réduire les risques de pollution affiliés**, par exemple via son Plan d'agriculture urbaine, Ville nourricière;
- **Cible 13: Améliorer le partage de connaissance, la consommation et la sensibilisation pour mobiliser l'ensemble de la société pour la conservation de la diversité.**

À prioriser des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour ses citoyens tout en respectant la capacité de support des milieux naturels (axe 1);

À s'enquérir de l'état de la biodiversité sur son territoire et de s'assurer de maintenir le suivi sur ce dernier et le suivi sur les actions qui visent l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030;

À identifier une ressource humaine au sein de votre organisation responsable des projets qui a trait à la biodiversité et à offrir une formation continue et un soutien au personnel municipal et aux partenaires impliqués dans la mise en œuvre de ces objectifs (cible 9);

À collaborer avec les autres villes, municipalités, MRC, parties prenantes et les communautés autochtones afin d'atteindre les cibles du Plan Nature 2030 (cibles 13 et 14);

À passer à l'action rapidement en travaillant de manière collaborative avec les différents acteurs du territoire et en consolidant des projets existants (cible 13);

À donner la primauté à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030 en matière de connectivité écologique et de protection du territoire (cible 1);

À identifier les espèces menacées ou vulnérables (EMV) présentes sur le territoire et évaluer les actions pouvant être menées pour réduire les menaces et contribuer à leur rétablissement (cibles 4);

À évaluer la possibilité de mettre en place un fonds pour la biodiversité ou contribuer financièrement à des programmes qui supportent des projets visant à protéger ou restaurer la biodiversité, tel qu'ALUS Montérégie (cible 12).

Adoptée à l'unanimité

24-02-41

Remplacement des valves à l'usine de traitement d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE les valves de l'usine de traitement d'eau potable ont été installées en 2014;

CONSIDÉRANT QU'un entretien des valves doit être effectué tous les 10 ans à l'usine;

CONSIDÉRANT QUE certaines valves présentent des signes d'usure avancés;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'accorder le mandat de procéder à l'entretien des valves de l'usine de traitement d'eau potable et le remplacement des valves défectueuses à Filtraqua Canada pour un montant de 16 102,38 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

Avis & Dépôt

Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, dépose devant le conseil, le rapport annuel sur la qualité de l'eau potable pour l'année 2023.

6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois de janvier 2024, émis par Louise Nadeau, inspectrice municipale, totalisant neuf (9) permis est déposé au conseil.

24-02-42

Résolution d'appui MRC de Vaudreuil-Soulanges - Suspension de délivrance de nouveaux claims miniers

CONSIDÉRANT l'augmentation de 65 % en deux ans des claims miniers sur le territoire québécois, notamment dans les régions non traditionnellement minières du sud du Québec;

CONSIDÉRANT la trop grande facilité à obtenir un claim minier ainsi que le coût minimum peu élevé des travaux que doit effectuer un titulaire de claim minier pour obtenir son renouvellement, ce qui nuit à la délimitation et à la mise en œuvre des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM);

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure* a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 6 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE selon les critères proposés par le projet de règlement, seulement 0,51 % des claims miniers auraient fait l'objet de travaux d'exploration à impacts et auraient nécessité une autorisation de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts;

CONSIDÉRANT les préoccupations des municipalités et des MRC de la Montérégie eu égard à la croissance des claims miniers et à l'exploration minière qu'elle engendre et les risques de l'exploitation sur l'environnement, les cours d'eau et la qualité de vie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), les droits miniers ont préséance face aux autres usages;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité et qu'en ce sens, elles doivent pouvoir agir en toute autonomie dans la planification et l'aménagement de leur territoire, la protection de l'environnement et des lieux de villégiature, et ce, en cohérence avec le schéma d'aménagement et de développement de chaque MRC;

CONSIDÉRANT la demande historique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de mettre fin à la préséance de la Loi sur les mines et l'importance de mettre à jour le processus de reconnaissance des TIAM;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-09 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui proposent des modifications à l'encadrement du régime d'octroi des titres miniers visant notamment à freiner la spéculation et la dormance des claims ainsi qu'à assurer une professionnalisation des entreprises qui effectuent de la prospection et de l'exploration minière;

CONSIDÉRANT la demande historique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, située en Montérégie, de protéger des activités liées au développement minier à proximité du mont Rigaud ainsi que les zones de recharge de l'aquifère, alors que 18 des 23 municipalités de la MRC, représentant près de 100 000 habitantes et habitants, dépendent des eaux souterraines pour s'approvisionner en eau potable;

CONSIDÉRANT l'intention de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, madame Maïté Blanchette-Vézina, de déposer un projet de loi afin de modifier la *Loi sur les mines*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre est sensible aux préoccupations de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu :

D'appuyer la résolution 1156-12-2023 de la Table de concertation régionale de la Montérégie;

DE demander au gouvernement du Québec de protéger de manière permanente le mont Rigaud ainsi que les sites de prélèvement d'eau potable et les zones de recharge de l'aquifère face à l'activité minière;

DE transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à la Table de concertation régionale de la Montérégie, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à la députée d'Iberville, madame Audrey Bogemans, à la ministre responsable de la Montérégie, madame Suzanne Roy, à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, et à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, madame Maïté Blanchette-Vézina.

Adoptée à l'unanimité

24-02-43 Approbation de l'offre de soutien technique en urbanisme de Philippe Meunier

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu de procéder à l'achat d'une banque d'heures de 20 heures auprès de Philippe Meunier et Associée afin d'assister le département d'urbanisme dans l'élaboration de la réglementation et l'interprétation de celle-ci pour un montant 2 000 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

24-02-44 Nomination des membres citoyens du comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu :

DE renouveler le mandat de deux membres citoyens, soient messieurs Maxime Bourgeois et René Bessette, pour un terme de deux ans au sein du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

24-02-45 PIIA 2024-01 - 1227, rue du Bonheur

Le conseiller Florent Raymond déclare ses intérêts et se retire des délibérations.

DEMANDEUR : Messieurs Martin Lalonde et Xavier Lalonde
LIEU : Lot 6 464 349 (rue du Bonheur)

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'obtention d'un permis de construction pour une nouvelle construction résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal du PIIA au niveau des projets de construction est de favoriser l'intégration harmonieuse des composantes architecturales afin de former un ensemble cohérent avec le milieu existant;

CONSIDÉRANT QUE le projet atteint les objectifs du règlement no 21-382;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'approuver la demande de PIIA pour l'obtention d'un permis de construction pour une nouvelle construction résidentielle.

Adoptée à l'unanimité

24-02-46

Demande de don - Bourse Jeune agriculteur(trice) de l'année

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu une demande de la part de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu dans le cadre de son Gala de l'Excellence;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne un don pour le prix *Jeune agriculteur(trice) de l'année*;

CONSIDÉRANT QUE Saint-Alexandre est une municipalité agricole;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre fasse un don de 500 \$ pour le prix *Jeune agriculteur(trice) de l'année* lors du prochain Gala de l'Excellence de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

24-02-47

Dates pour les ventes-débarras

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre autorise les vente-débarras sans demande d'autorisation auprès de la Municipalité à raison de deux fins de semaine par année, soit une au printemps et une à l'automne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit informer la population des dates précises de ces ventes-débarras;

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

QUE les ventes-débarras soient autorisées les fins de semaine du 25 et 26 mai 2024 et du 24 et 25 août 2024;

QUE les ventes-débarras prévues les 25 et 26 mai 2024 soient remises à la fin de semaine suivante, soit la fin de semaine du 1er et 2 juin 2024, en cas de forte pluie ou force majeure;

QUE les ventes-débarras prévues les 24 et 25 août 2024 soient remises à la fin de semaine suivante, soit la fin de semaine du 31 août et 1er septembre 2024, en cas de forte pluie ou force majeure.

Adoptée à l'unanimité

8. **LOISIRS ET CULTURE**

Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications, présenté par madame Odile Gauvin, directrice aux loisirs.

24-02-48

Grille salariale du camp de jour 2024

CONSIDÉRANT QUE le salaire minimum augmentera en mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre veut reconnaître les années d'expérience des animateurs du camp;

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'accepter la nouvelle grille salariale pour le camp de jour 2024.

Adoptée à l'unanimité

24-02-49

Grille tarifaire pour le camp de jour - Saison 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre offrira le service de camp de jour durant la saison estivale 2024;

CONSIDÉRANT QUE la grille tarifaire pour les inscriptions au camp de jour doit être entérinée par le conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'adopter la grille tarifaire préparée par le département des loisirs, de la culture et des communications intitulé *Camp de jour Alextra 2024 - Grille tarifaire*.

Adoptée à l'unanimité

24-02-50

Autorisation du trajet pour l'événement Je cours pour ma cour 2024

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'autoriser la tenue de l'événement *Je cours pour ma cour* le samedi 11 mai 2024 en vertu des trajets proposés par le comité organisateur.

Adoptée à l'unanimité

9. **CORRESPONDANCE**

Dépôt de la liste de correspondance du mois de janvier 2024.

10. **AFFAIRES DIVERSES**

24-02-51

Réservoirs à carburant - Changement de fournisseur

CONSIDÉRANT QU'une résolution a été adoptée le 3 juillet 2023 afin de mettre en place des réservoirs à carburant;

CONSIDÉRANT QU'il était résolu de procéder à la location de réservoirs auprès du Groupe Suroit;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Groupe Suroit a été vendue à la compagnie Harnois;

CONSIDÉRANT QUE Harnois ne retourne pas les appels et les courriels afin de procéder;

CONSIDÉRANT QUE le besoin de réservoirs est imminent;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu de relancer le processus afin d'octroyer le contrat à un autre fournisseur.

Appuyée à l'unanimité

11. RETOUR DES COMITÉS

Le conseiller Stéphane Vézina parle de la soirée des bénévoles qui aura lieu le 23 mars 2024.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) questions ont été posées aux membres du conseil.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

24-02-52

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et unanimement résolu que l'ordre du jour, étant épuisé, la séance soit levée à 20h27.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier

Yves Barrette
Maire